



PREFET D'ILLE ET VILAINE

¹Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Rennes, le 27 septembre 2019

Service : SECTAM/PECC

Affaire suivie par : B. Liegre

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE PRÉSENTATION DU PROJET DE PARC ÉOLIEN SUR SAINT RÉMY DU PLAIN, LE 19 SEPTEMBRE 2019

Prénom Nom	Entreprise/organisme	Adresse courriel	Présence
Doré Didier	Monsieur le sous-Préfet de Fougères -Vitré	sp-fougeres-vitre@ille-et-vilaine.gouv.fr	√
Baguenard Caroline	Couesnon Marche de Bretagne	cbaguenard@couesnon-marchesdebretagne.fr	√
Brasselet Nadège	Sous-préfecture Fougères Vitré	nadege.brasselet@ille-et-vilaine.gouv.fr	√
Blézo Claire	Couesnon Marche de Bretagne	cblezo@couesnon-marchesdebretagne.fr	√
Bonnefoy Joelle	Préfecture / DCIAT	Joelle.bonnefoy@ille-et-vilaine.gouv.fr	√
Caire Dominique	DDTM - Paysagiste conseil		√
Canto René	Vice président Couesnon Marche de Bretagne	renecanto35@gmail.com	Excusé
Coze Olivier	KDE Energy	O.Coze@kde-energy.fr	Excusé
Dubreil Louis	Président Couesnon Marche de Bretagne	ldubreil@couesnon-marchesdebretagne.fr	Excusé
Gaultier Isabelle	Couesnon Marche de Bretagne	igaultier@couesnon-marchesdebretagne.fr	Excusé
Gloaguen le Han Isabelle	DREAL Bretagne / SPN (espèces et biodiversité)	Isabelle.Gloaguen@developpement-durable.gouv.f	Excusée
Guittonneau Jean Jacques	DDTM 35 /SEHCV (doctrine ADS)	jean-jacques.guittonneau@ille-et-vilaine.gouv.fr	√
Jigorel Sébastien	DDTM 35 / SEB (biodiversité)	sebastien.jigorel@ille-et-vilaine.gouv.fr	Excusé

¹ Le Morgat – 12, rue Maurice Fabre CS 23167 – 35031 RENNES CEDEX
Numéro unique des services de l'Etat : 0 821 80 30 35

Kerbrat Emeline	Quadran	e.kerbrat@quadran.fr	√
Liegre Bruno	DDTM 35 / SECTAM (EnR)	Bruno.liegre@ille-et-vilaine.gouv.fr	√
Le-Corre Thierry	DREAL UT 35 (Inspecteur de l'environnement)	Thierry.Le-corre@developpement-durable.gouv.fr	Excusé
Lefeuvre Marianne	Couesnon Marche de Bretagne	malefeuvre@couesnon-marchesdebretagne.fr	Excusée
Lehericey	AEPE Gingko	v.lehericey@aepe-gingko.fr	√
Le Mao Camille	DREAL Bretagne, Chargée de mission paysage	camille.le-mao@developpement-durable.gouv.fr	Excusée
Lepinay Marceau	DDTM- architecte conseil		√
Leray Yves	Maire de Saint Rémy du Plain	saint.remy.mairie@wanadoo.fr	√
Le Sann Anne-Claire	DREAL/COPREV/EE	anne-claire.le-sann@developpement-durable.gouv.fr	
Maillet Anaïs	DDTM 35/ SECTAM	anaïs.maillet@ille-et-vilaine.gouv.fr	Excusée
Marquer Christophe	DDTM 35 / SEB (police de l'eau)	christophe.marquer@ille-et-vilaine.gouv.fr	√
Normand Serge	DREAL, Autorité environnementale	Serge.Normand@developpement-durable.gouv.fr	Excusé
Perez Emmanuel	DDTM 35 / SEHCV (responsable adjoint)	emmanuel.perez@ille-et-vilaine.gouv.fr	√
Pierre Jérôme	DDTM 35 / DT Fougères-Vitré	jerome.pierre@ille-et-vilaine.gouv.fr	Excusé
Prioul Dominique	Maire adjoint de Saint Rémy du Plain	prioulmetalservice@orange.fr	√
Rault Henri	Vice président environnement Couesnon Marche de Bretagne	henri.rault@gmail.com	√
Rioche Yann	DDTM35 / SEB (biodiversité)	yann.rioche@ille-et-vilaine.gouv.fr	Excusé
Robic Michèle	Préfecture / DCIAD	michele.robic@ille-et-vilaine.gouv.fr	Excusée
Schneider Aude	AEPE Gingko	a.schneider@aepe-gingko.fr	√
Simon Baptiste	Quadran	b.simon@quadran.fr	√
Souche Christophe	UDAP 35	Christophe.souche@culture.gouv.fr	
Vaillant Romain	KDE Energy	R.VAILLANT@kde-energy.fr	√

Objet : Projet d'un parc éolien en cours d'étude sur la commune de Saint Rémy Du Plain.

Objectifs

Présentation des études d'impact pour une connaissance et compréhension du projet par les services instructeurs de l'État, en présence de monsieur le Sous-Préfet de Fougères-Vitré et des représentants de la commune et de la communauté de communes. Ces échanges ne préjugent nullement de la décision finale de Madame La Préfète. La réunion est suivie d'une visite de terrain pour observer les impacts paysagers potentiels.

Présentation de la commune par Monsieur Leray, Maire de Saint Rémy du Plain

Saint-Rémy-du-Plain est située à environ 30 km de Rennes et 25 km du Mont Saint Michel. Elle fait partie de la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne. La commune est apparue au Vème siècle mais ne dispose plus aujourd'hui de vestige de son passé lointain. L'actuelle église paroissiale Saint Rémy reconstruite en 1880, a récemment fait l'objet d'un réaménagement extérieur avec la création d'un accès piéton au cimetière.

Sa population est de 850 habitants au dernier recensement INSEE et connaît une augmentation depuis les années 2000. Cette augmentation permet un rajeunissement de la population. Afin d'accueillir les enfants, la commune s'est associée avec la commune voisine de Marcillé Raoul pour créer et gérer les écoles partagées (185 élèves).

Son économie est essentiellement axée sur l'agriculture et quelques petites entreprises artisanales.

Intervention de Monsieur Doré Sous Préfet de Fougères-Vitré

Il est rappelé l'importance du développement des énergies renouvelables dans la lutte contre le changement climatique dont l'utilisation des énergies fossiles est en grande partie responsable. Les objectifs nationaux sont fixés par le plan de programmation des énergies (PPE). Dans le cadre de ces objectifs nationaux, la région Bretagne a élaboré son pacte électrique breton en 2011. Celui devait également réduire la très forte dépendance énergétique de notre région. Il fixe une puissance éolienne de 1800MW pour 2020 or en 2019 la puissance installée atteint 1100MW. Les efforts en matière de développement des énergies renouvelables, non seulement éolienne mais également solaire, méthanisation et biomasse doivent être poursuivis.

L'énergie éolienne, en raison de la taille des aérogénérateurs fait l'objet d'une opposition plus ou moins forte selon les endroits d'où l'importance à la fois de la concertation et communication avec les riverains et de la qualité des études afin de sécuriser autant que possible la décision finale de Madame La Préfète.

Présentation du porteur et du développeur du projet

Quadran est le porteur du projet. Il est intégré au groupe Energie Direct aujourd'hui propriété de Total. Il dispose de 850 MW installés en 2019 réparties en 300 unités EnR en France métropolitaine et outre mer et 150MW en cours de travaux. L'ensemble des unités et projets est géré par 270 collaborateurs répartis sur 14 agences. Le siège social est implanté à Béziers.

KDE Energy est le développeur/concepteur du projet : recherche et sécurisation du foncier, communication avec les élus et riverains, analyse des contraintes engagement des études et rédaction du dossier AE. Il a développé pour 600MW éoliens en Belgique, Pologne, Royaume Uni, Pays bas et France. Actuellement il développe plus de 20 projets qui représentent une puissance potentielle de 280 MW. Son siège est implanté à Lézennes près de Lille.

Historique du projet

2016-2017 : repérage du site propice de Saint Rémy du Plain : zone à 500m minimum des habitations

Contraintes présentes :

- Présence d'importantes contraintes Armée : Réseau Très Basse Altitude Armée (RTBA = couloir de circulation à basse altitude et grande vitesse des aéronefs militaires) et un couloir latéral. Suite à sollicitation KDE, les éoliennes ne pourront excéder la cote 204NGF.

- Présence d'un faisceau hertzien actif de Bouygues Télécom avec marge de recul de 100m et d'un faisceau inactif du même opérateur.

La direction générale de l'aviation civile (DGAC), Météo-France et la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) n'ont signalé aucune contraintes liées à leurs activités.

2017 : présentation de la pré-étude aux élus et avis favorable du conseil municipal.

2018 : information des riverains sur les études en cours pour un projet éolien sur leur territoire avec mise à disposition du public d'un registre.

2019 : échange avec les élus de la communauté de communes.
: campagne de porte à porte sur Saint Rémy du Plain et quelques hameaux sur Sens de Bretagne et invitation des riverains à une permanence publique mise en place en juin.

Simultanément à ces différentes démarches, les études faune, flore, risques, zones humides, ... se sont poursuivies. Le mat de mesure de 81 m de hauteur est en œuvre depuis début 2019.

Concertation locale

Les objectifs de cette concertation et communication sont

- apporter des informations sur le projet
- répondre aux questions/interrogations des riverains
- qualifier/quantifier les inquiétudes du public

Lors de la campagne de porte à porte, les 28 et 29 mai, 69 personnes ont été interrogées. Parmi elles, 32 (soit 46 %) se sont déclaré favorable à ce projet et 6 personnes (9%) y sont opposés. La plupart a fait part de son souhait d'être informée en continu sur l'état du projet.

Lors de la permanence, 2 experts environnementaux étaient présents afin de répondre à la fois sur le projet, les études d'impacts, les étapes du projet, les 1^{er} résultats des études et les procédures. Il est souligné qu'aucun élément sur l'implantation des mats n'a été diffusé car celle ci n'étant pas maîtrisée. Six personnes se sont déplacées.

Afin d'assurer l'information la plus exhaustive possible, une 2^{ème} permanence publique sera mise en œuvre en décembre 2019. Elle sera précédée d'un affichage en mairie et de distribution de flyers dans les boites aux lettres des riverains.

△: Question/remarques

DDTM35 : Le périmètre de concertation ne doit pas se limiter à la commune de Saint Rémy Du Plain. Il est rappelé que lors de l'enquête publique, les habitants des communes

limitrophes seront également informés et invités à déposer leurs questions dans les cahiers des registres.

PREFET : Monsieur le sous-Préfet précise qu'il est important de partager l'information avec les habitants : les communes et l'EPCI sont invités à diffuser les informations le plus largement possible

Présentation des études

L'objectif de ces études est de bien connaître les enjeux, de préciser les points d'implantation les plus pertinents et de vérifier la viabilité économique du projet.

Etudes faune-flore

Le milieu naturel, faune et flore, a fait l'objet de recherche bibliographique et de plusieurs passages, jusqu'à 11 pour l'avifaune.

L'aire d'étude immédiate comporte des prairies humides dont certaines de type mésophiles et des parcelles agricoles avec présence de haies bocagères. Des petits espaces boisés complètent l'aire. Les haies sont de différente typologie ; multistrates, d'alignement arboré, arbustive haute et récente. Les zones humides sont délimitées d'abord par les cartes Agrocampus réalisées par algorithmes, et ensuite par sondages pédologiques (7).

L'avifaune est caractérisée par le busard Saint Martin et l'alouette Lulu en période hivernale et en périodes de migration pré-nuptiale/post nuptiale par également le Saint Martin et la grande aigrette, l'alouette Lulu, le pic-mar et le faucon pèlerin. Lors des périodes de nidification l'avifaune observée est de type patrimoniale ; bruant jaune, chardonneret, Linotte mélodieuse, La zone d'étude n'est pas positionnée sur un axe de migration.

Les chiroptères sont relativement présents dans l'aire d'étude immédiat. Lors des 7 nuits d'écoute et de recherches, une activité importante des chauves-souris a été repérée en lisière de bois (partie nord) en lisière de ruisseau et avec une moindre importance en prairie. Les corridors et les habitats potentiels ont été repérés pour les préserver de la destruction.

△ : Question/remarques

DDTM35 : Selon les connaissances de la DDTM, la présence du faucon pèlerin n'est pas connue sur ce secteur. Une vérification permettrait de confirmer ce retour du faucon sur cette partie du département.

DDTM35 : La carte des zones humides doit être croisée avec celle du Sage Couesnon. Un échange avec la chargée de Sage pourrait apporter des éléments utiles à cette étude.

Étude paysagère

Cette étude a été réalisée selon les principes habituels des zones éloignée, rapprochée et immédiate.

La zone d'implantation est située dans le bassin de Combours et est cernée par des paysages variables ; vallée du Couesnon et le plateau du Coglais à l'est, le bassin de Combours à l'ouest et les bassins de Saint Pierre de Plesguen et de Saint Aubin d'Aubigné respectivement au nord et sud. Ces unités paysagères disposées à des altitudes variables génèrent une sensibilité paysagère forte depuis la vallée du Couesnon et le bassin de Combours, sensibilité moyenne depuis le plateau du Coglais et le massif de Saint Pierre du Plesguen.

La présence de coteaux et de points hauts favorisent des points de vues lointains.

Le parc éolien existant de Tréméheuc et ceux autorisés et en recours de Marcillé Raoul, Dingé-Tinténiac et de Bazouges la Pérouse et Noyal sous Bazouges sont bien pris en compte dans l'étude paysagère.

Des photomontages sont réalisés depuis les hameaux les plus impactés, les bourgs de Saint Rémy du Plain et de Romazy, les monuments historiques importants et des axes de forte circulation.

△: Question/remarques

DDTM35 : L'avis de l'ABF concernant les vues depuis le Mont Saint-Michel peut être demandé avant le dépôt du dossier de manière à montrer que l'on a bien pris en compte cette problématique.

PAYSAGISTE DDTM : Le contexte éolien doit bien figurer sur les photomontages pour montrer l'intégration du parc éolien au sein des autres autorisés et existants

PREFET : L'analyse de la saturation devra être faite dans la partie impact selon la méthode de la région Centre avec les calculs des angles de saturation..

Caractéristiques du parc

A l'issue des différentes études et analyses des contraintes, un parc de 4 aérogénérateurs de 124m bout de pale, 68 m de mat, 56 m de pales pour une puissance unitaire de 2,6MW est retenu. Il est rappelé que la hauteur est bridée à la cote 204NGF en raison du RTBA.

Trois scénarii ont été étudiés selon les enjeux faune, flore et paysage. La variante 3 a été retenue. En raison de la forme allongée de la zone d'implantation, les aérogénérateurs seront positionnés de manière linéaire sur l'axe nord-sud avec un léger arrondi.

△: Question/remarques

Monsieur le sous-Préfet interroge sur la viabilité économique de ce type de projet avec des éoliennes industrielles de "petite hauteur". Actuellement les porteurs tendent à développer des parcs avec des machines de 180m de hauteur.

Madame Kerbrat rappelle que la contrainte du RTBA n'autorise pas une hauteur supérieure. Également le nombre sans cesse plus réduit de zones propices oblige les développeurs à travailler les zones plus contraintes.

Planning

Le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale sera déposé fin 2019 si les mesures de vent concluent une viabilité économique du projet.